



RAPPORT

SUR LE BUDGET 2014

par Philippe LAURENT

maire

Réunion du conseil municipal du 11 février 2014

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	5
PARTIE LIMINAIRE.....	7
LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE LA GESTION 2013	7
LE PROJET DE BUDGET 2014.....	9
1. LE CONTEXTE DU BUDGET 2014	10
1.1 <i>Un contexte marqué par les difficultés économiques, une baisse des dotations de l'Etat et une augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités territoriales : les collectivités locales deviennent la variable d'ajustement des comptes publics.</i>	<i>10</i>
1.2 <i>Des modifications structurelles de budget pour améliorer la gestion des deniers publics ...</i>	<i>15</i>
1.3 <i>Des enjeux majeurs à moyen terme pour Sceaux et son territoire, dont il faut prendre conscience</i>	<i>16</i>
1.4 <i>Les effets des actions de réduction de la dépense.....</i>	<i>17</i>
1.5 <i>Les conséquences de l'application des principes comptables</i>	<i>18</i>
1.6 <i>Les relations avec la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre</i>	<i>18</i>
2. LES ORIENTATIONS DU PROJET DE BUDGET 2014	20
2.1 <i>La consolidation du service public</i>	<i>20</i>
2.2 <i>La poursuite de l'effort de rigueur</i>	<i>26</i>
2.3 <i>La stabilisation des frais financiers.....</i>	<i>29</i>
2.4 <i>Un programme d'investissement constant dans ses objectifs et ses montants</i>	<i>29</i>
2.5 <i>Un financement majoritairement sur recettes propres</i>	<i>31</i>
2.6 <i>La stabilisation des taux d'imposition pour la septième année consécutive</i>	<i>32</i>
2.7 <i>La progression de la capacité d'autofinancement prévisionnelle</i>	<i>33</i>
2.8 <i>La stabilisation de la dette sur la durée du mandat</i>	<i>33</i>

Liste des tableaux du rapport

Tableau 1 : récapitulatif des dotations aux amortissements de 2014	19
Tableau 2 : La variation prévisionnelle de l'encours en 2014.....	34
Tableau 3 : la fiscalité directe locale en 2013 et 2014.....	35
Tableau 4 : présentation agrégée du budget 2013 et 2014	36
Tableau 5 : subventions aux associations	38

Les délibérations attachées au présent rapport sont les suivantes :

- ❖ Adoption du budget primitif 2014 (budget principal)
 - confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature
 - attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement.

- ❖ Vote des taux de la fiscalité directe locale 2014

INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour 2014 soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il fait suite au rapport portant sur « les orientations budgétaires pour 2014 », présenté au conseil municipal le 12 décembre 2013 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires prévu par la loi.

Il vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

Depuis 2010, la ville vote son budget primitif lors de la même séance du conseil municipal que celle consacrée au vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice précédent.

Cette année, en raison de la tenue des élections municipales (les 23 et 30 mars 2014) le vote du budget est avancé au mois de février : il nous est matériellement impossible de produire les documents officiels et de voter si tôt le compte administratif et le compte de gestion de 2013. Ceux-ci seront adoptés au cours du deuxième trimestre 2014.

On rappellera que l'instruction comptable en vigueur (M 14) prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent (c'est-à-dire avant que le compte administratif, qui les arrête définitivement, ne soit voté et qu'il soit procédé, par délibération, à leur affectation entre les sections d'investissement et de fonctionnement).

Néanmoins, il est possible dès à présent de connaître le résultat dégagé par l'exploitation 2013. Le trésorier municipal, de son côté, nous a fourni un document attestant des résultats de 2013 à reprendre par anticipation au budget 2014. Le présent budget sera donc voté avec une reprise anticipée des résultats de 2013.

Partie liminaire

La reprise anticipée des résultats de la gestion 2013

L'instruction communale « M 14 » ouvre la possibilité aux communes qui le souhaitent de reprendre par anticipation les résultats de la gestion précédente, afin notamment de reprendre les éventuels excédents de fonctionnement.

Cette partie, qui n'a pas vocation à se substituer au rapport sur l'exécution du budget 2013, a uniquement pour objectif d'indiquer et d'expliquer les inscriptions de reports d'excédent ou de déficit repris dans le projet de budget pour 2014 et son équilibre.

Le résultat brut comptable de 2013 s'élève à 3 176 k€ (addition du résultat comptable reporté de 2012 de 1 930 k€ et du **résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2013 qui s'élève à 1 246 k€**).

On notera que le résultat définitif de la gestion 2013 est donc un résultat net de 1 246 k€, supérieur à l'estimation annoncée lors du débat d'orientation budgétaire à hauteur de 900 à 1 000 k€. Ainsi, l'autofinancement du compte de résultat 2013 est-il de près de 2,6 millions d'euros.

Par ailleurs, la capacité de financement de la section d'investissement dégagé par l'exécution de l'année 2013 ressort à **- 2 432 k€ (A)** (addition du résultat comptable reporté de 2012 qui s'élève à - 4 553 k€ et du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2013 qui s'élève à 2 121 k€).

Le solde net des restes à réaliser s'établit comme suit (en k€) :

• (1) recettes définitives à reporter	5 350 k€
• (2) enveloppe d'emprunt à reporter	0 k€
• (3) dépenses réelles à reporter	- 2 532 k€
soit un solde net positif de (1+2-3)	+ 2 818 k€ (B)

La section d'investissement dégage donc un résultat cumulé pour 2013 de 386 k€ (A-B).

L'instruction M14 prévoit que le résultat brut comptable de fonctionnement dégagé doit d'abord couvrir le déficit d'investissement. L'exécution de la section d'investissement de 2013 ayant dégagé un excédent de 386 k€, il n'est pas nécessaire d'affecter l'excédent de fonctionnement à la couvrir un déficit.

Il est donc proposé d'affecter le résultat brut comptable de 2013, soit 3 176 k€, d'une part à l'enveloppe d'autofinancement complémentaire à hauteur de 2 700 k€, d'autre part à la réduction des charges du budget de fonctionnement 2014 pour le solde (soit 476 k€).

LE PROJET DE BUDGET 2014

1. Le contexte du budget 2014

Les projections macro-économiques pour l'année 2014 tablent sur une croissance faible après des signes de reprise de l'économie au deuxième trimestre 2013. Le projet de loi de finances 2014 est fondé sur une hypothèse de croissance de + 0,9 % et sur un plan d'économies des dotations versées aux collectivités territoriales.

1.1 Un contexte marqué par les difficultés économiques, une baisse des dotations de l'Etat et une augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités territoriales : les collectivités locales deviennent la variable d'ajustement des comptes publics.

Le désengagement financier de l'Etat se poursuit.

Le contexte, encore plus que l'année dernière, ainsi marqué par une baisse importante des dotations de l'Etat, une nouvelle accentuation des charges liées à la péréquation et une progression très limitée des recettes fiscales.

- **Une ponction nouvelle sur la DGF des communes, qui s'ajoute à la désormais habituelle réfaction de la DGF garantie**

Après 4 années de gel de ses **concours financiers** aux collectivités territoriales, l'Etat a décidé de réduire leur enveloppe de 1,5 milliard d'euros en 2014 puis 1,5 milliards d'euros en 2015 (soit 4,5 milliards d'euros au total sur deux ans) et de faire peser cette baisse sur la seule dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour les communes, la baisse réelle de DGF sera équivalente à -0,75 % des recettes de fonctionnement réelles présentes au compte de gestion 2012.

Cette ponction exceptionnelle s'ajoute à l'habituelle réfaction du complément de garantie au sein de la DGF destiné à répartir différemment les attributions de DGF entre toutes les collectivités locales dans le cadre d'une enveloppe DGF gelée. Cette réfaction voit son champ d'application s'agrandir et s'applique désormais à toutes les communes qui présentent un potentiel fiscal par habitant supérieur ou égal à 0,75 fois du potentiel fiscal par habitant moyen (contre 0,9 fois en 2013).

Rappelons que la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci, et qu'elle représente 13% des recettes de fonctionnement de la Ville.

La simulation de la DGF 2014 de Sceaux comprend donc, d'une part, une baisse de la dotation égale à 0,75% des recettes réelles de fonctionnement de 2012 (soit 226 k€), d'autre part, une réfaction du complément de garantie de 5% (soit 155 k€). Au final, **la DGF attendue pour Sceaux baisse de 381 k€ de budget à budget. Cette perte représente l'équivalent de 2,2 points d'impôts.** La perte cumulée de DGF depuis 2008 s'élève à 1,6 millions d'euros (soit 9,4 points d'impôts en 6 ans).

Cette chute inédite et brutale de la DGF n'a pu être amortie que grâce à une gestion extrêmement rigoureuse des deniers publics.

- **La poursuite de l'utilisation des compensations d'exonération de fiscalité directe locale comme variables d'ajustement des dotations aux collectivités**

En outre, pour couvrir l'augmentation mécanique de certaines composantes de la DGF (la dotation de base avec la croissance démographique, la dotation d'intercommunalité avec le développement de l'intercommunalité à fiscalité propre) et abonder les dotations de péréquation, certaines **compensations d'exonérations fiscales** jouent le rôle de variables d'ajustement. La loi de finances pour 2014 prévoit une baisse de 10,2% par rapport à 2013, déjà en baisse de 16,4% par rapport à 2012.

Depuis 2011, Sceaux est concernée de manière significative par cette mesure, avec une perte estimée à 225 k€ en 2014 (qui se cumulent à la perte de 197 k€ en 2013, de 161 k€ en 2012 et de 133 k€ en 2011). La perte cumulée entre la taxe foncière qui était perçue jusqu'en 2010 sur les logements des Bas Coudrais et la compensation versée par l'Etat s'élève désormais à 716 k€, soit 4,2 points d'impôts.

En effet l'exonération de la taxe sur le foncier bâti des 691 logements vendus par ICADE à l'OPDH92 en 2010 et conventionnés en 2011, qui devrait être intégralement compensée par l'Etat, diminue chaque année en raison de l'application de coefficients de minoration votés annuellement en loi de finances.

L'Etat a remboursé à la Ville 62% de la perte de taxe foncière la première année. Ce taux de remboursement baisse tous les ans et s'établit en 2014 à 39% de la perte de produit fiscal. Notons le caractère paradoxal de cette situation : Sceaux est pénalisée alors qu'elle dépasse le seuil de 20% de logements sociaux !

- **Une hausse historiquement faible des valeurs locatives servant au calcul des impôts locaux**

La progression des **bases fiscales** en 2014 se limite essentiellement à l'augmentation forfaitaire et légale, fixée à + 0,9 % pour 2014 (contre + 1,8 % en 2013). Il faut noter que cette revalorisation des valeurs locatives estimée à + 0,9 % est la plus faible votée par le Parlement depuis de nombreuses années. Si l'on compare par rapport à 2013 avec une revalorisation des bases à + 1,8 %, la perte de supplément de produit sera de 152 k€.

Cette très faible augmentation des valeurs locatives n'est pas compensée par une augmentation physique des bases. Sceaux reste en effet une ville où l'on construit très peu. Avec moins de 30 logements familiaux nouveaux par an, les bases fiscales restent quasi stationnaires. L'augmentation physique des bases pour 2014 est estimée à + 0,30 %.

- **Un produit de taxe additionnelle aux droits de mutation stable**

S'agissant de **la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, le marché immobilier devrait rester morose en 2014. Mais on peut noter que Sceaux n'est pas autant impactée que d'autres villes de France; en effet, en 2013, le nombre de ventes sur Sceaux est resté stable et les prix n'ont pas baissé.

Sur cette base, nous estimons le produit des droits de mutation à titre onéreux à 1 050 k€ en 2014, proche du produit réalisé 2013.

- **Une attribution de fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle revu durablement à la baisse**

Notre attribution de **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) a chuté fortement en 2013 en raison du nouveau mode de calcul adopté par le conseil général des Hauts-de-Seine au mois de décembre 2012. Alors qu'auparavant la répartition était effectuée au bénéfice des communes dites « défavorisées » - c'est-à-dire dont la base de taxe professionnelle par habitant est inférieure à la moyenne départementale -, le versement du FDPTP a brutalement été revu et repose désormais sur le potentiel fiscal global des communes et EPCI. Il est estimé pour Sceaux en 2014 à 146 k€ (contre 122 k€ en 2013), en diminution de 62% par rapport à l'attribution 2011 versée en 2012. C'est là la confirmation d'une très mauvaise nouvelle pour notre commune.

- **Une attribution de fonds de compensation pour la TVA préservée pour l'instant**

Le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) qui a pour objet la compensation par l'État aux collectivités territoriales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire, augmente en 2014 en proportion des investissements réalisés en 2012, investissements plus élevés que ceux de 2011. Il est estimé à 728 k€ contre 563 k€ en 2013. La Ville continue d'investir à hauteur de 10 M€ par an, contribuant ainsi au dynamisme économique.

Il faut noter que l'Etat essaie régulièrement d'inscrire les dotations du FCTVA dans l'enveloppe normée de la DGF et de découpler l'attribution du FCTVA de la somme investie par la ville deux ans auparavant. Pour l'instant, la vigilance des élus locaux a su déjouer ces tentatives ...

Le contexte est également marqué par une **augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales**.

- **Une montée en puissance de la « péréquation », avec un renforcement des ratios défavorables à la Ville**

Sceaux est de nouveau particulièrement impactée et le sera davantage encore dans les années à venir avec **la montée en puissance des mécanismes de péréquation**, péréquation dont le financement est assuré uniquement par les collectivités territoriales.

Sceaux est en effet considérée comme une ville dite « riche ». A ce titre des prélèvements croissants sont opérés sur le budget municipal pour abonder les

territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires.

La contribution de Sceaux au **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est estimée à 345 k€ en 2014, en augmentation de 60% par rapport à 2013 (242 k€) et 415% par rapport à 2012 (67 k€).

Le FPIC, mis en place par la loi de finances pour 2012 afin de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées, monte en charge. Il s'élevait au plan national à 150 millions d'euros en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014 et atteindra 2% des ressources fiscales perçues par le bloc communal en 2016, soit à terme une dépense de près de 600 k€ par an pour Sceaux.

Le mode de calcul du FPIC pour 2014 a de nouveau été revu et impacte encore plus négativement la Ville en raison de la prise en compte du revenu moyen par habitant à hauteur de 25% contre 20% en 2013 (et contre 0% en 2012) dans le calcul de la contribution de la Ville. Bien évidemment, le niveau élevé du revenu moyen à Sceaux est très pénalisant pour les finances locales, alors même que la Ville ne prélève aucun impôt sur le revenu.

Le surcoût total lié à la création en 2012 du FPIC s'élève à 654 k€, soit 4 points d'impôt.

▪ **L'augmentation des taux de la TVA au 1^{er} janvier 2014**

Les principaux taux de **TVA** ont augmenté au 1er janvier 2014. Le taux normal de TVA qui concerne la majorité des ventes de biens et de prestations de services passe de 19,6% à 20% et le taux intermédiaire qui concerne notamment le nettoyage des voiries, l'acquisition de plantes, les transports de 7% à 10%. Le surcoût pour la Ville est estimé à 50 k€ par an. Il s'ajoute au surcoût annuel de 100 k€ déjà subi en 2011 lors du passage du taux réduit de 5,5% à 7% pour les prestations qui sont désormais assujetties à 10%. Le taux réduit de TVA n'est finalement pas abaissé de 5,5% à 5%.

Il faut rappeler que les communes relèvent du même régime de TVA que les particuliers : elles paient leurs dépenses TTC et facturent leurs prestations hors TVA. Elles ne sont pas collecteurs de la TVA, comme les entreprises, et sont donc directement touchées par les augmentations de taux de TVA.

Le surcoût total lié à l'augmentation de la TVA en 2011 puis en 2014 est estimé à 450 k€, soit 3 points d'impôts.

▪ **Une augmentation modérée des frais de personnel, exclusivement liée à des causes externes à la Ville**

La Ville, malgré une politique active de gestion des ressources humaines via le développement des outils de suivi des dépenses de personnel, le développement de la mobilité interne, le non remplacement systématique des agents absents et des départs à la retraite et la limitation du nombre d'heures supplémentaires, verra ses

dépenses de personnel augmenter en 2014 alors même que le nombre de postes reste constant, voire diminue légèrement.

Cette augmentation est due à de nombreux facteurs externes :

- l'augmentation du SMIC intervenue en janvier 2014 (+1,1%) faisant suite aux hausses de juillet 2013 (+1,95%) et de janvier 2013 (+0,3%). Le SMIC s'établit au 1^{er} janvier 2014 à 9,53 € bruts par heure. Il concerne une part importante des agents vacataires de la Ville ;
- l'augmentation de la cotisation patronale à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) qui est passée de 27,40% en 2012 à 28,85% en 2013 et à 30,25% en 2014. Celle-ci va continuer d'augmenter jusqu'en 2020 ;
- le maintien du taux de cotisation de l'assurance statutaire à 3,28% (contre 1,86% en 2012) ;
- la suppression au 1^{er} janvier 2014 de la journée de carence applicable en cas d'arrêt maladie ;
- la refonte de la grille de rémunération des agents de catégorie C, qui majore l'indice de l'ensemble des agents de cette catégorie qui représente 72% de nos effectifs ;
- le coût de la transformation des contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée et celui de l'intégration d'agents en contrat à durée déterminée du fait de la reprise d'antériorité suite à la parution de la loi du 12 mars 2012 relative à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique ;
- la réforme du statut des éducateurs de jeunes enfants (EJE) ;
- l'organisation de trois tours d'élections en 2014 (municipales et européennes) ;
- l'ouverture du droit à la retraite anticipée à 60 ans pour les assurés ayant commencé à travailler avant 20 ans ;
- le développement de la participation financière de la Ville aux dépenses de protection sociale de ces agents (mutuelle et garantie maintien de salaire), l'objectif étant de favoriser l'accès aux soins des agents.

Toutes ces mesures externes entraînent une hausse des frais de personnel d'environ 400 k€ à effectif constant, auquel il faut ajouter les augmentations liées à l'avancement de carrière des agents.

Rappelons cependant que plus de 80 % des agents communaux sont dans la production de services assurés directement auprès des habitants : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire etc...

▪ Une augmentation des coûts d'investissement et de fonctionnement liés à l'application des nouvelles normes environnementales

L'application des lois dites « Grenelle environnement » représente un surcoût pour le budget de fonctionnement et d'investissement de la Ville :

- surcoût lié aux exigences relatives aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments ;
- surcoût lié à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Le surcoût n'a pas été exactement chiffré pour le budget 2014 mais il impactera directement le coût de nos nouveaux investissements et des opérations de rénovations urbaines (telle que celle envisagée sur le quartier des Quatre chemins).

Au total, entre 2008 et 2014, ce sont près de 4,5 millions d'euros (soit l'équivalent 27 points d'impôts sur 6 ans ou 4,5 points d'impôts en plus par an en moyenne, avec une accélération ces dernières années) qui auront été prélevés sur les contribuables scéens sans que le service qui leur est proposé n'ait été amélioré ou amplifié. Cette ponction est particulièrement lourde, et a pu jusqu'alors être absorbée uniquement grâce par la qualité et à la rigueur de la gestion de la majorité municipale.

En effet, le surcoût de dépenses (équivalent à 11 points d'impôts en 2014 par rapport à la situation de 2008, se rajoutant aux 16 points d'impôts de pertes de recettes) n'a donné lieu à aucune augmentation des taux d'imposition de la Ville et a exclusivement été compensé par des économies sur nos dépenses ou par un recours à d'autres recettes non fiscales.

1.2 Des modifications structurelles de budget pour améliorer la gestion des deniers publics

Le budget 2014 doit prendre en compte deux modifications structurelles significatives : la fermeture de la crèche familiale au 1^{er} septembre 2013 et la re-délégation à l'Animathèque MJC de la rémunération de son équipe de direction. Ces modifications permettent de répondre aussi bien aux besoins des usagers tout en réduisant les coûts de gestion.

▪ La fermeture de la crèche familiale au 1^{er} septembre 2013

Au fur et à mesure des années, les parents ont exprimé leur préférence pour des modes de garde collectifs pour leurs enfants de 0 à 3 ans et nous constatons une érosion du nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles municipales.

Il a donc été décidé de fermer la crèche familiale au 1^{er} septembre 2013 et de proposer aux assistantes maternelles de rejoindre les équipes des crèches collectives ou de se réorienter en tant qu'assistantes maternelles libérales.

La dépense et la recette correspondantes (représentant un solde déficitaire d'environ 140 k€ en année pleine) ne figurent donc plus au budget 2014.

▪ La re-délégation à l'Animathèque MJC de la rémunération de son équipe de direction

Depuis longtemps, la Ville subventionne l'Animathèque MJC pour son fonctionnement courant (à hauteur de 355 k€ au BP 2013) et cotise à la Fédération nationale des MJC (à hauteur de 127 k€ en 2013) qui, en contrepartie, rémunère directement l'équipe de direction de la MJC.

Cette solution n'est plus satisfaisante car elle ne permet pas à la MJC de choisir ses équipes de direction. De plus, la Fédération des MJC prélève près de 15% de frais de gestion, qui accroissent le coût des rémunérations.

Il a donc été décidé de simplifier le système : à compter du 1^{er} janvier 2014, la MJC rémunère directement son équipe de direction et la Ville augmente sa subvention dans les mêmes proportions (déduction faite des frais de gestion, qui sont désormais économisés). La subvention accordée à la MJC s'élève à : 467 k€ au BP 2014 et la ville économise 15 k€ de manière pérenne.

Cette réorganisation ne pèse pas sur le budget (au contraire) mais accroît le montant des subventions aux associations (nature 6574) tout en réduisant le montant des contributions (nature 6558).

1.3 Des enjeux majeurs à moyen terme pour Sceaux et son territoire, dont il faut prendre conscience

Sceaux, comme l'ensemble des autres collectivités territoriales, est et sera demain davantage encore concernée par l'évolution rapide de son environnement économique et territorial.

La crise des finances publiques rend nécessaire l'amplification des efforts de rigueur conduits jusqu'alors et qui ont permis d'absorber les prélèvements opérés à divers titres, tout en maintenant le niveau et la qualité du service rendu. Compte tenu de sa structure budgétaire, qui repose sur des recettes issues essentiellement des taxes locales et donc des bases foncières, Sceaux dispose d'une certaine « sécurité », à système fiscal constant. En outre, le niveau de service proposé peut être globalement considéré comme satisfaisant et ne nécessite pas de développements significatifs, et donc de dépenses nouvelles lourdes, sauf dans l'hypothèse – dont on perçoit malheureusement déjà les prémices – où d'autres partenaires se désengageraient de telle ou telle politique publique qu'ils cofinancent actuellement.

Pour autant, le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considéré comme une ville dite « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs. Le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en France. L'effort fiscal de la collectivité d'autre part : contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal est à Sceaux, tel que calculé par les services de l'Etat, légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Par ailleurs, Sceaux ne peut s'abstraire des territoires environnants, dont elle doit à la fois connaître et comprendre la stratégie pour élaborer la sienne propre. C'est la raison de l'implication de la Ville dans les démarches territoriales plus larges, de la communauté d'agglomération, de la Vallée scientifique de la Bièvre et de Paris Métropole. C'est à partir de cette analyse et de la conviction qu'il est possible, malgré notre taille restreinte, de peser sur l'évolution de ces beaucoup plus vastes territoires, que nous avons bâti d'abord la « Contribution au SDRIF », votée à l'unanimité en 2006, puis le Projet d'aménagement et de développement durable

(PADD), document source du Plan local d'urbanisme. Alors que s'élaborent, dans nombre de territoires proches, d'ambitieuses stratégies de développement, négociées et, demain, contractualisées avec l'Etat, notamment dans le cadre du Grand Paris, ce serait une faute à l'égard de nos concitoyens et de notre territoire scéen de refuser d'analyser lucidement leurs conséquences et d'en tirer des enseignements quant à notre propre évolution. C'est notamment ce qui a été conduit ces dernières années et qui sera poursuivi en 2014, dans le contexte plus que préoccupant de l'institution de la Métropole du Grand Paris, après le vote intervenu au Parlement fin décembre en opposition à la volonté marquée d'une grande majorité d'élus locaux.

1.4 Les effets des actions de réduction de la dépense

Les efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années produisent des effets significatifs et durables puisqu'ils s'illustrent par exemple par :

- **la réalisation d'économies significatives dans tous les domaines**

La Ville poursuit sa démarche de rationalisation de la dépense à travers la surveillance et le contrôle de chaque engagement ou recrutement, la mise en place de marchés transversaux et la négociation systématique des marchés. Pour ce faire, la Ville dispose d'une juriste marché public et d'une acheteuse professionnelle chargées de mettre en place une stratégie achats dans un cadre juridique sécurisé. A titre d'exemple en 2013 sur 6,2 M€ de marchés négociés, une économie de 500 k€ a été réalisé soit 8 % d'économies.

- **la réduction du coût résiduel à charge de la ville pour les équipements d'accueil de la petite enfance**

Grâce au travail de réorganisation réalisé par la direction de la Petite enfance, le reste à charge de la Ville est passé de 1,9 M€ en 2011 à 1,1 M€ en 2012 et se stabilise à ce niveau en 2013 et 2014, tout en assurant l'accueil de 17% d'enfants en plus.

- **la stabilisation des frais financiers à des niveaux très faibles**

La Ville maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (55 % fixe – 45 % variable au 1^{er} janvier 2014, dont aucun produit structuré), afin de bénéficier des baisses des taux courts tout en conservant un volant de sécurité grâce aux taux fixes. A ce titre, **la Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêts** grâce au choix stratégique de transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels. Elle va continuer en 2014 à bénéficier de ces taux historiquement bas, la Banque centrale européenne (BCE) venant une nouvelle fois d'abaisser son taux directeur de 0,5% à 0,25% et une croissance et une inflation faible étant prévues sur l'année 2014 (pour information, l'EURIBOR 12 mois s'établit au 1er novembre 2013 à 0,533 % contre 0,615 % en 2012, et 4,865 % au plus fort de la crise de l'automne 2008).

Le volume des intérêts se maintiendra en 2014, pour s'établir à environ 1,6 M€ (comme en 2013, contre 1,7M € en 2012 et 2011, 1,8 M€ en 2010, 2,1 M€ en 2009 et 2,4 M€ en 2008). Le poids des frais financiers est limité à 6% des dépenses de fonctionnement (estimation au 1^{er} décembre 2013).

1.5 Les conséquences de l'application des principes comptables

La dotation aux amortissements des biens renouvelables, des subventions d'équipements versées aux tiers et des immeubles productifs de revenus, à inscrire au budget 2014 s'élève à 1 430 k€, en application des tableaux d'amortissement, ainsi répartis :

➤ amortissement des frais d'étude et des logiciels	411 k€
➤ amortissement des subventions d'équipement versées	279 k€
➤ amortissement des biens renouvelables	701 k€
➤ amortissement des biens productifs de revenus	39 k€
➤ Total des dotations aux amortissements	1 430 k€

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'instruction M14 exige l'inscription au budget de provisions pour créances douteuses, en plus des crédits inscrits tous les ans pour financer les admissions en non-valeur des créances non recouvrables. Ces provisions sont semi-budgétaires (elles sont inscrites en dépenses mais pas en recettes).

Cette somme (estimée à 20 k€ pour 2014, comme en 2013) doit être inscrite en dépense au compte 6817 et être mandatée en fin d'année sur la base d'un état fourni par le comptable. Elle peut faire l'objet d'une reprise (en recettes) si la créance douteuse donne lieu à une admission en non-valeur. Il s'agit, en quelque sorte, d'un préfinancement des admissions en non-valeur.

Enfin, il faut noter que, suite à la crise des emprunts toxiques, l'instruction M14 a été complétée et exige désormais l'inscription d'une provision pour compenser le risque lié aux emprunts structurés. **La Ville n'ayant aucun emprunt à risque dans son stock de dette** (emprunts classés au-delà de la catégorie 3/C de la charte Gissler – Annexe A.2.4 du budget), elle n'inscrit pas de provision au budget 2014.

1.6 Les relations avec la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre

La ville de Sceaux fait partie de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB) depuis sa création en janvier 2003.

En application des mécanismes régissant les relations entre la CAHB et les communes membres, la ville de Sceaux percevra en 2014, comme en 2013 :

- l'attribution de compensation (AC), qui est fixée à 224 k€ à hauteur du montant perçu en 2013. Le montant de l'attribution reste stable car aucune compétence n'est transférée en 2014 ;
- la dotation de solidarité communautaire (DSC), qui elle aussi reste stable par rapport à 2013. Elle est fixée à hauteur de 391 k€.

Tableau 1 : récapitulatif des dotations aux amortissements de 2014

Annexe A10.1									
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES									
(Art. 205 - 215 8 et art.218 1 à 218 8 nomenclature M14)									
Année 2014									
Imputation	Désignation	VALEUR D'ACQUISITION	Amortissement de l'exercice	amortissements antérieurs	Valeur Nette Comptable (VNC) au 01/01	Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12	Arrondi pour BP 2014		
		total	DAM 2014				DAM 2013		
Nature 202	Frais de révision POS / PLU	263 769,21 €	26 576,42 €	89 238,00 €	174 531,21 €	147 954,79 €	26 577,00 €		
Nature 2031	Frais d'étude	1 282 578,72 €	252 719,25 €	630 573,00 €	652 005,72 €	399 286,47 €	252 720,00 €		
Nature 2041582	Subventions d'équipement versées : autres groupements, bâtiments et installations	1 032 858,63 €	68 860,00 €	328 254,00 €	704 604,63 €	635 754,63 €	68 850,00 €		
Nature 204172	Subventions d'équipement versées : autres établissements publics locaux, bâtiments et installations	1 402 028,00 €	93 462,00 €	434 101,00 €	967 927,00 €	874 465,00 €	93 462,00 €		
Nature 20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	676 870,14 €	116 923,90 €	233 963,00 €	442 907,14 €	325 963,24 €	116 924,00 €		
Nature 2051	Concessions et droits similaires	519 461,49 €	104 121,28 €	142 542,00 €	376 919,49 €	272 798,21 €	104 122,00 €		
Nature 2132	Immeubles de rapport	1 143 804,36 €	38 423,64 €	20 196,00 €	1 123 608,36 €	1 085 164,72 €	38 424,00 €		
Nature 21568	Autres matériels incendie - défense civile	44 528,89 €	8 867,89 €	11 507,00 €	33 021,89 €	24 154,00 €	8 868,00 €		
Nature 21578	Autre matériel de voirie	645 513,47 €	92 217,09 €	301 110,00 €	344 403,47 €	252 186,38 €	92 218,00 €		
Nature 2182	Matériel de transport	766 348,36 €	86 539,20 €	212 642,00 €	552 706,36 €	466 167,16 €	86 540,00 €		
Nature 2183	Matériel de bureau et informatique	519 651,08 €	103 915,26 €	174 352,00 €	345 299,08 €	241 383,82 €	103 916,00 €		
Nature 2184	Mobilier	1 886 598,18 €	197 584,39 €	1 038 366,00 €	847 232,18 €	649 647,79 €	197 585,00 €		
Nature 2188	Autres immobilisations corporelles	1 023 459,75 €	212 127,67 €	351 651,00 €	671 808,75 €	459 681,08 €	212 128,00 €		
Total par Collectivité: VILLE DE SCEAUX		11 205 470,28 €	1 402 327,99 €	3 968 495,00 €	7 236 975,28 €	5 834 647,29 €	1 402 327,99 €	5 834 647,29 €	1 402 327,99 €
Nature 2031	Frais d'étude					Réserve sur DAM	27 666,00 €		
Total par Collectivité: VILLE DE SCEAUX		11 205 470,28 €	1 402 327,99 €	3 968 495,00 €	7 236 975,28 €	5 834 647,29 €	1 430 000,00 €		

2. Les orientations du projet de budget 2014

Le budget 2014 prend en compte les orientations budgétaires débattues par le conseil municipal lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 12 décembre 2013.

2.1. La consolidation du service public

Il convient de le répéter une fois encore, comme chaque année : le maintien de la qualité actuelle du service rendu représente à lui seul un coût. Le présent budget, ne remettant en cause aucune des prestations déjà servies aux habitants de la Ville, subit déjà un certain nombre de charges obligatoires (liées à la hausse du coût de la vie, à l'actualisation de prix dans les marchés contractés, à l'augmentation du nombre de bénéficiaires...) avant même de pouvoir envisager des actions nouvelles au bénéfice des Scéens.

Le choix fait d'un maintien de l'activité municipale, notamment en matière d'investissement, répond clairement à l'objectif de soutien de l'économie, en continuant d'initier des projets susceptibles de créer ou de maintenir l'emploi. Le rôle contra-cyclique des collectivités locales permet en effet d'atténuer les effets de la crise économique.

La Ville va plus loin et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. L'utilisateur est placé au cœur du service public. La Ville s'est ainsi engagée depuis mars 2010 dans une démarche qualité dénommée « **Qualiville** ». Cette démarche a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives. Deux services ont été certifiés en 2011 et 2012 (Sceaux info mairie et Population Citoyenneté), un troisième (service Finances-facturation) a été certifié en 2013. Cette démarche sera étendue en 2014 aux inscriptions scolaires et péri-scolaires relevant de la direction de l'Action éducative, de la jeunesse et de la prévention.

Ainsi, et malgré un contexte économique délicat, l'équipe municipale propose de maintenir ses priorités sur les axes suivants :

- **le soutien aux familles scéennes** : le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à 80% des demandes et même 100% des demandes à la rentrée de septembre 2013. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10% du budget).

Il a été décidé de contenir l'évolution des tarifs de prestations, et même de conserver un plafond de ressources proche de celui proposé par la CAF, afin de ne pas pénaliser les familles dans un contexte économique difficile. Il faut noter à ce sujet que la fréquentation de tous les services périscolaires et de petite enfance a encore augmenté en 2014 mais que les recettes n'ont pas augmenté dans les

mêmes proportions et que le prix moyen payé par l'utilisateur baisse. Touchée par la crise économique globale, une partie de la population, et notamment des familles, voit ses revenus stagner voire baisser. Le soutien aux familles nécessite encore plus d'être conservé, voire renforcé. Grâce à sa politique de tarifs basés sur des quotients familiaux, la Ville accompagne ces situations familiales plus tendues, sans restriction d'accès aux services municipaux.

Le maintien du soutien à l'action culturelle reste également une priorité avec la gestion en directe du cinéma Trianon depuis 2011 et la légère augmentation des subventions aux associations (MJC et CSCB) qui participent à l'offre socio-culturelle de la Ville et se trouvent également en position de faire face à une augmentation, même maîtrisée, de leurs coûts de fonctionnement.

L'amélioration du service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place fin 2012, le paiement des prestations en ligne via « le portail famille », après la mise en place du prélèvement automatique en 2011. Fin 2013, 53% des familles sont en prélèvement automatique et 10% des familles paient leurs factures en ligne. Le service finances-facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté.

La Ville a d'ailleurs reçu en 2012 le prix de l'innovation financière de l'AFIGESE au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés ». Cette commission est reconnue comme réellement innovante car la Ville a reçu, également à ce titre, un « Territoria d'Or », décerné au Sénat, en décembre 2013.

Cette commission associe les directions des Finances et de l'Action sociale de la Ville et le comptable public. Elle a pour objectifs de recouvrer les impayés mais également d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener ces familles à bénéficier, de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires.

- **le soutien aux personnes âgées et isolées** : parallèlement à l'action envers les familles de jeunes enfants doit continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées. Dans ce cadre, la Ville propose des services adaptés en direction des personnes âgées (service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile, coordination gérontologique, foyer logement, foyer restaurant) qui représente un coût important financé pour partie par la solidarité locale. Là aussi, c'est un choix municipal affirmé de conserver ces services coûteux mais indispensables.

En 2013, la Ville a développé des actions de lutte contre l'isolement (opération voisinage) et amélioré l'accueil de tous en rénovant le salon du foyer-logement.

Enfin, afin de faciliter la vie des personnes âgées et de leurs familles ou aidants, la Ville a mis en place fin 2013 une facturation unique de toutes les prestations qui leurs sont destinées (restauration, hébergement, téléassistance, loisirs) et la possibilité d'adhérer au prélèvement automatique. Ce nouveau service est très apprécié des usagers qui ont adhéré en masse et très rapidement au prélèvement automatique.

Il faut rappeler ici que la Ville n'est en revanche sous aucune manière gestionnaire ni décisionnaire de la maison de retraite Marguerite-Renaudin. Cet équipement, qui accueille des personnes âgées dépendantes, ne pèse pas du tout sur le budget communal : il est financé par les résidents et par le conseil général des Hauts-de-Seine.

- **le maintien des actions de proximité :** dans le souci de rendre les services municipaux accessibles à tous, la Ville a toujours organisé une répartition la plus harmonieuse possible des services publics dans tous les quartiers de la Ville (crèches, écoles, équipements sportifs notamment). En 2013, afin de faciliter la réalisation de démarches administratives, la Ville a ouvert un nouveau lieu d'accueil dénommé « Accueil Info Mairie » dans le quartier des Blagis. Ce nouveau site ne représente pas de surcoût pour le budget car l'accueil des usagers est fait dans le cadre du redéploiement des agents de Sceaux info mairie.
- **la rénovation des sites sportifs :** il s'agit d'une priorité clairement affichée dès le début du mandat municipal, qui s'est traduit notamment par l'ouverture du dojo des Clos-Saint-Marcel en 2008, la mise en œuvre de la structure gonflable aux tennis de la rue de l'Yser en 2008, par l'aménagement du local d'accueil du club de tennis en 2011, par le réaménagement d'un terrain de jeux de boules au jardin de la Ménagerie en 2012 et par la réouverture de la piscine des Blagis en 2013, entièrement rénovée par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre à partir du projet novateur élaboré par la Ville.

Cet engagement se poursuit en 2014 par le début des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis. Les travaux ont principalement pour objet la rénovation des installations existantes, l'aménagement d'une seconde salle omnisports (qui renforcera la pratique des sports collectifs), la création d'un espace « forme et santé » (muscultation) et d'une structure artificielle d'escalade de niveau départemental. La poursuite des travaux est conditionnée à l'attribution des marchés de travaux. La procédure d'appel d'offres lancée en juillet 2013 a en effet été classée sans suite faute de candidatures suffisantes permettant la mise en concurrence et la négociation de tarifs avantageux. Elle sera relancée dans quelques semaines. L'activité muscultation est poursuivie pendant la durée des travaux grâce à son déplacement à la halle des Blagis.

- **le maintien d'un environnement urbain de qualité :** la Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. Pour cette fin de mandat, un important programme d'amélioration de la voirie communale est lancé et l'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a débuté en 2012 par le quartier des Musiciens et se poursuit en 2013-2014 avec le quartier du Parc. A noter toutefois, la mobilisation importante de moyens destinés à réparer les dégâts des épisodes neigeux, qui s'élèvent à plus de 100 000 €.

Par ailleurs, la rénovation complète du sol, de l'éclairage et la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans tout le quartier Charaire se poursuit. Il s'agit d'un atout supplémentaire pour le développement de l'activité des commerces de ce quartier. Les espaces publics ont ainsi été recouverts de pavés en granit gris clair et gris foncé (succédant ainsi à l'ancien enrobé vieillissant et abîmé). Les anciens candélabres, appliques et autres lanternes ont tous été remplacés par des nouveaux candélabres écologiques et un dispositif de vidéoprotection a été mis en place : des caméras balayent désormais l'ensemble du secteur.

La fin du programme d'aménagement du quartier Charaire est prévue en 2014.

- **l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique :** la mise en œuvre réalisée en 2013 d'un réseau de vidéo-protection dans le quartier du Centre sera poursuivie par l'étude de l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson, mais également autour du lycée Marie Curie et dans le quartier du Parc de Sceaux en réponse à une demande insistante et justifiée (multiplication des cambriolages) de la population de ce secteur. Par ailleurs, les actions d'information et de prévention seront accentuées, notamment en direction des publics jeunes et seniors. Rappelons également que près de 30 caméras ont été installées, à la demande de la Ville, au sein de la résidence des Bas-Coudrais et à proximité de la rue Léon-Blum.

- **l'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable :** la mission « développement durable » créée en septembre 2008, chargée notamment d'animer le CL3D et de diffuser les « bonnes pratiques », met en œuvre l'engagement de la Ville dans cette démarche qui concerne tous les domaines de l'action municipale. En particulier, la Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (Vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et propose une politique d'aide à l'achat de VAE par les Scéens, particuliers ou entreprises. La première station Autolib a été également mise en fonction fin 2011 et la Ville est depuis 2012 équipée de 4 stations Autolib installées sur l'ensemble du territoire, financées par la Ville et la Région Ile de France. Egalement, l'engagement de Sceaux pour le maintien de la biodiversité est connu et reconnu : ruches, non utilisation de produits chimiques, dispositions réglementaires protégeant les coeurs d'îlot, jardin partagé, ...

Par ailleurs sera poursuivie la réalisation d'investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (tels que les remplacements des chaufferies et des châssis dans les écoles, etc.) et/ou un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies d'énergie.

- **le maintien du soutien au logement social et la confortation du service Habitat :** la Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen, utilisant prioritairement son office HLM municipal, Sceaux Habitat. Pour chaque logement social construit à Sceaux, la Ville finance elle-

même entre 25 000 et 40 000 €, ce qui est un montant nettement plus important que ce qui est habituellement pratiqué.

Enfin, depuis le 1er janvier 2012, la Ville a repris en gestion directe la gestion des demandes de logements sociaux, ce qui lui permet de répondre de manière plus complète à des demandes qui touchent un parc important sur Sceaux (près de 22% de logements sociaux, depuis la reprise de près de 700 logements par l'Office départemental de l'habitat des Hauts-de-Seine), à travers son nouveau service Habitat qui permet également une meilleure connaissance des problématiques générales de logement sur la commune.

Elle poursuit également sa politique de garantie d'emprunt accordée à toutes les actions de construction ou rénovation de logements sociaux sur le territoire, sans discriminer son soutien selon l'organisme demandeur.

- **l'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville** : après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux bien équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuit son soutien aux associations en ajustant son niveau de subventionnement et en maintenant la mise à disposition d'un certain nombre de moyens.

- **le développement de la politique de valorisation touristique et économique de la Ville**, avec la gestion en directe de l'office de tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéens par notre manager du commerce. En 2013, la Ville a lancé le site internet www.sceaux-shopping.fr permettant des achats en ligne chez les commerçants de Sceaux et l'utilisation d'une conciergerie numérique. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. La collaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de créer une vraie synergie entre le Domaine et le centre ville.

- **la poursuite d'une politique de maintien en bon état du patrimoine municipal**, grâce à des travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public. On notera particulièrement pour 2014 :
 - les travaux annuels dans les écoles et les crèches ;
 - la rénovation du restaurant de la résidence foyer-logement des Imbergères, faisant suite à la rénovation du salon en 2013 ;
 - les études pour la rénovation du multi-accueil Charaire avec le projet de construction d'un relais assistants maternels et assistants parentaux (RAM-RAP) ;
 - l'aménagement du cimetière avec l'aménagement du « jardin du souvenir » et la rénovation de plusieurs tombes remarquables ;
 - la poursuite de la rénovation du quartier Charaire ;
 - l'engagement du long et difficile chantier de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ;

- l'aménagement de la place des Ailantes, avec une aide importante de la Région et de l'ANRU ;
- le début des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la poursuite permanente des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

2.2. La poursuite de l'effort de rigueur

Les contraintes pesant sur la ville et les très importants prélèvements opérés sur nos recettes, dont le total atteindra en 2014 l'équivalent d'environ 14 points d'impôt, confortent la Ville dans sa volonté de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies.

Ainsi la préparation budgétaire a été l'occasion, cette année encore, d'un examen approfondi de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Ville. Tous les achats supérieurs à 15 000 € HT font l'objet d'un contrôle de gestion et d'une supervision et la Ville dispose de marchés globaux de fournitures administratives, de papeterie informatique, de transport de personnes, de vêtements de travail et de surveillance et gardiennage.

La Ville dispose à cet effet d'un service de la commande publique (composé d'une juriste marché public et d'une acheteuse professionnelle) chargé de mettre en place une stratégie achats assez répandue dans le secteur privé, mais encore relativement innovante dans le secteur des collectivités locales, dans un cadre juridique sécurisé. Cette stratégie s'illustre par la technique de mutualisation des achats transversaux pour bénéficier d'un effet de massification auprès des fournisseurs et étendue aux achats propres à chaque direction opérationnelle via :

- une mise en concurrence avec décomposition des coûts permettant d'activer tous les leviers de négociation (et choix des procédures permettant la meilleure stratégie achat, dans le respect du code des marchés publics) ;
- des techniques de recherche de fournisseurs (*sourcing*) et d'étude des pratiques achats des autres collectivités (*benchmarking*) ;
- un raisonnement en coût complet d'acquisition (TCO ou « *total cost of ownership* »), qui intègre le coût de fonctionnement global au coût d'acquisition initial d'un bien pour calculer son coût complet ;
- des techniques d'amélioration de productivité dans l'élaboration des nouveaux marchés avec la création et mise à disposition des services de cahiers des charges allégés (condensation en un document unique de tous les formules juridiquement obligatoires) et de bordereaux de prix unitaires en format numérique permettant des calculs rapides ;
- une négociation des marchés sur le coût complet d'acquisition et la qualité (surtout pour les marchés supérieur à 10 k€).

Ainsi 25 marchés publics ont fait l'objet de négociations durant l'année 2013 et ont permis de dégager une économie de 520 k€ dont 200 k€ pour le seul marché de nettoyage des bâtiments communaux (-14% par rapport à la dépense antérieure), grâce à une redéfinition des besoins et une négociation sur chaque point.

Depuis le début de la mandature, de nombreux résultats ont ainsi pu être obtenus :

Secteur informatique : au minimum 90 k€ d'économies récurrentes

- suppression des contrats d'assistance matériel et remplacement par des journées d'intervention ponctuelles (à tarif pré-négocié) ;
- suppression de toutes les imprimantes jet d'encre couleur, négociation de tarifs groupés pour les cartouches d'encre, remplacement des imprimantes par des appareils multifonctions beaucoup moins coûteux et plus polyvalents ;

- suppression de tous les logiciels peu ou pas utilisés, après étude de leur pertinence actuelle et/ou future ou remplacement par des logiciels plus récents aux coûts de maintenance réduits ;
- développement de méthodes d'analyses de coût global : remplacement d'imprimantes peu chères à l'achat mais coûteuses en cartouches et peu robustes par des modèles plus robustes.
- adhésion à un syndicat intercommunal qui négocie nos contrats de téléphonie. Le nouveau marché 2013/2016 permet de réduire nos coûts annuels de 40 k€.

Frais généraux : économies récurrentes de 20 k€ à 30 k€

- définition d'une politique de courrier (diminution du poids de certains imprimés, recours au « courrier en nombre » ou Destinéo) afin de réaliser des économies à l'envoi (environ 10 k€ /an économisés) ;
- contrat de suivi des réunions du conseil municipal permettant une restitution plus rapide des comptes-rendus pour un coût moindre, en utilisant de plus une technologie innovante (Sceaux est la première ville utilisatrice du système « visuel vox ») ;
- poursuite de la récupération de papier afin de limiter les achats de papeterie ;
- en 2012 : nouveau marché de fournitures administratives (18% d'économies) ;
- en 2012 : nouveau marché de vêtements de travail (6% d'économies) ;

Secteur scolaire : au minimum 35 k€ d'économies récurrentes

- dès 2011, rationalisation de la démarche de nettoyage dans les locaux scolaires et périscolaires (réduction du nombre de produits, formation des agents à une utilisation des quantités justes, etc.) ayant permis une économie récurrente de 10k€ ;
- en 2013, signature d'un nouveau marché d'achat de fournitures scolaires et d'activités créatrices ayant dégagé une économie de 30% (16 k€ annuels) ;
- en 2014, dans le cadre d'une lutte contre l'obésité et pour le développement durable (PADD), il est envisagé de remplacer les petits trajets intra-muros en cars par des transports à pied ;

Communication : économies récurrentes d'au moins 40 k€

- réduction et étude systématique des tracts et affiches édités par les services pour les adapter au besoin réel de communication (ainsi, les documents d'annonce des stages pour enfants sont désormais communiqués aux seuls enfants d'âge scolaire et ne sont plus encartés dans le magazine municipal ; développement de kakémonos génériques) ;
- en 2013 : nouveau marché d'impression (29% d'économies) ;

Manifestations festives : économies récurrentes d'au moins 20 k€

- réorganisation du travail pour réduire le nombre d'heures supplémentaires (payées ou récupérées) ;
- suppression de manifestations rencontrant moins de faveur ou n'étant plus réalisables dans de bonnes conditions (nuit de la glisse, nuit dans les arbres, Festiroller);
- redimensionnement, voire annulation, de certaines manifestations ainsi que des dépenses de communication associées (à qualité équivalente pour un budget en baisse).

Contrats d'entretien de bâtiments et de voirie : économies récurrentes de plus de 210 k€

- regroupement de contrats d'entretien de bâtiments et définition de nouvelles stratégies pour limiter les coûts ;
- en 2012 : nouveau marché de peinture (4% d'économies) et de travaux tout corps d'état (18% d'économies) ;
- en 2013 : nouveau marché de nettoyage des locaux (14% d'économies) et d'entretien de l'éclairage public (16% d'économies). Grâce à une stratégie de redéfinition au plus juste des besoins, la Ville a pu conserver ses prix antérieurs sur le nouveau marché de nettoyage des voies, malgré un contexte de prix défavorable.

Economies de fonctionnement liées à des investissements : économies d'au moins 100 k€

- économies d'eau liées à la mise en place d'économiseurs dans tous les locaux administratifs ;
- économies de gaz liés à des travaux de changements de châssis dans les écoles et aux changements de chaudières (en moyenne, changement de 2 à 3 chaudières par an dont en 2013 le changement de la pompe à chaleur de la bibliothèque) ;
- approfondissement de la politique d'économies énergétiques avec un suivi régulier des températures et un contrôle plus poussé de l'entreprise entretenant les chaudières ;
- récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ;
- acquisition de vélos à assistance électrique, afin de diminuer les dépenses de carburant et, plus globalement, de s'inscrire dans la démarche de développement durable.

Au total, l'ensemble des mesures d'économies permises grâce à la mobilisation des services et à la reprise ligne à ligne des dépenses de fonctionnement peut ainsi être estimé à environ 525 k€ par rapport à une « évolution naturelle » des dépenses.

2.3 La stabilisation des frais financiers

Les intérêts à payer s'élèveront à 1 615 k€ en 2014 contre 1 580 k€ au budget 2013 et 1 700 k€ au budget 2012, en quasi-stabilité.

Cette stabilité traduit la pertinence du choix de maintenir un peu plus de 40% de l'encours de dette en taux variable ou révisable, qui plus est assortis des faibles marges obtenues jusqu'à la mi-2008 : la Ville bénéficie depuis 2009 de la forte baisse des taux courts et va continuer à bénéficier de ces taux historiquement bas en 2014.

Ainsi, le taux moyen de la dette au 1^{er} janvier 2014 s'établit à 2,83% contre 2,82% au 1^{er} janvier 2013, 3,12% au 1^{er} janvier 2012 et 4,28% au 1^{er} janvier 2009.

2.4 Un programme d'investissement constant dans ses objectifs et ses montants

Le budget de l'année 2014 poursuit les actions engagées dans le cadre du programme d'aménagement urbain.

Cette année sera donc essentiellement consacrée à :

- la poursuite des programmes structurants de voirie (aménagement de la « ville trente » et mise en accessibilité) avec un programme important de rénovation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux électriques. Sera également poursuivie la rénovation complète du quartier Charaire ;
- le début des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis. ;
- l'aménagement de la place des Ailantes, avec une aide importante de la Région et de l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) ;
- le début des travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ;
- la rénovation de l'accueil et du restaurant de la résidence foyer-logement des Imbergères, après la rénovation du salon en 2013 ;
- la poursuite de la démarche d'aménagement du secteur des Quatre-Chemins sous la forme d'un quartier durable ;
- les études pour la rénovation du multi-accueil Charaire avec le projet de construction d'un RAM-RAP ;
- l'aménagement du cimetière avec la pose d'un support mémoriel dans le jardin du souvenir ;
- la poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin de maintenir l'outil dans un état satisfaisant et à en accroître les performances et développer la dématérialisation des procédures avec nos partenaires et nos usagers ;
- la poursuite de l'aide au logement social (dans le cadre de notre partenariat avec l'OPH de Sceaux et des obligations légales de la loi SRU) et de l'amélioration de l'habitat, par l'intermédiaire d'un plan d'aide communale au ravalement.

Cette année, le « fonds d'investissement foncier », qui permet de constituer des réserves foncières qui sont destinées ensuite à être valorisées soit dans le cadre des « secteurs de projet », soit dans le cadre d'opérations ponctuelles revêtant un intérêt

public, ne sera quasiment pas doté de crédits (20k€) car il n'existe aucune opportunité intéressante connue au jour de vote du budget.

Le montant total du budget d'investissement pour l'année 2014 s'élève donc à 16 660 k€, décomposé comme suit :

• dépenses d'équipement (opérations nouvelles)	7 980 k€
• subventions d'équipement versées	30 k€
• fonds d'investissement foncier	20 k€
• remboursement de la dette et dépôts de garantie	3 666 k€

Dépenses d'investissement (propositions nouvelles) 2014	11 696 k€
• les restes à réaliser en dépenses de 2013 sur 2014	2 532 k€

Total général des dépenses en 2014	14 228 k€
• le besoin de financement reporté de 2013 sur 2014	2 432 k€

Total général des dépenses budgétaires cumulées 2014	16 660 k€

En 2014, sont notamment inscrites les principales enveloppes suivantes (inscriptions nouvelles) :

➤ mise en souterrain des réseaux	70 k€
➤ travaux visant à réaliser des économies d'énergie	25 k€
➤ aménagement de circulations douces, accessibilité	277 k€
➤ travaux de requalification du site sportif et de loisirs	2 815 k€
➤ début des travaux de rénovation de l'église St Jean Baptiste	250 k€
➤ poursuite de la rénovation du site sportif de l'Yser (tennis)	95 k€
➤ poursuite de la rénovation de la voirie du quartier Charaire	935 k€
➤ poursuite des travaux de mise en place de la vidéo-protection	95 k€
➤ requalification de la place des Ailantes	500 k€
➤ rénovation du restaurant du foyer-logement des Imbergères	50 k€
➤ études pour la rénovation de bâtiments (crèches)	45 k€
➤ études et travaux de gros entretien dans les bâtiments municipaux (administratifs, scolaires, culturels, sportifs, ...)	480 k€
➤ travaux de voirie, d'éclairage public, parkings et signalisation	1244 €
➤ travaux de gros entretien des espaces verts et parcs	272 k€
➤ équipement des services (mobilier, véhicules, informatique)	676 k€
➤ études préalables aux opérations d'aménagement et subventions d'équipement versées	151 k€
➤ fonds d'investissement pour acquisitions foncières	20 k€

➤ Total dépenses d'équipement (1)	8 000 k€

2.5 Un financement majoritairement sur recettes propres

Le montant total du budget d'investissement pour l'année 2014 s'élève donc à 16 660 k€, décomposé comme suit :

• Ressources propres	8 982 k€
• Autres recettes d'investissement	1 122 k€

Recettes d'investissement (propositions nouvelles) 2014	10 104 k€
• les restes à réaliser en recettes de 2013 sur 2014	5 350 k€
• excédent antérieur reporté 2013	386 k€

Total général des recettes en 2014 avant emprunt	15 840 k€
• recours à l'emprunt	820 k€

Total général des recettes budgétaires cumulées 2014	16 660 k€

Pour financer ses opérations d'équipement de 2014, la Ville fera appel à 8 982 k€ de ressources propres ainsi décomposées :

➤ FCTVA	727 k€
➤ Taxes d'urbanisme	107 k€
➤ Dépôts et cautionnement reçus	8 k€
➤ Total des ressources propres externes	842k€
➤ Produit de cessions de terrains	4 000 k€
➤ Produits des cessions de véhicules et matériels	10 k€
➤ Excédents de fonctionnement capitalisés	0 k€
➤ Total des autres recettes financières	4 010 k€
➤ Dotations aux amortissements et provisions	1 430 k€
➤ Virement de la section de fonctionnement	2 700 k€
➤ Total des transferts entre sections	4 130 k€

➤ Total des ressources propres (A)	8 982 k€

La Ville prévoit de vendre des terrains lui appartenant et n'ayant plus vocation à être utilisés par le service public, pouvant donc faire l'objet de constructions de qualité dans le cadre des dispositions du plan local d'urbanisme.

A ce titre, le budget 2014 prévoit 4 000 k€ au titre de la vente du terrain des Quatre chemins accueillant actuellement le marché biologique afin d'y réaliser une opération de construction de logements dans le cadre du secteur de projet des Quatre-Chemins.

2.6 La stabilisation des taux d'imposition pour la septième année consécutive

Malgré un contexte économique national et international difficile, les prélèvements opérés sur le budget de la Ville et la diminution croissante des concours financiers de l'Etat, la stabilisation des dépenses de fonctionnement réalisé grâce à une démarche déterminée de rationalisation et d'économies de fonctionnement entamée en 2007 et poursuivie depuis permettent, pour la septième année consécutive, de **proposer le maintien des taux d'imposition communaux en 2014**. Les taux d'imposition sont ainsi stabilisés au niveau de 2008.

Taux communal	Sceaux 2014	Sceaux 2013	CAHB 2013	Sceaux + CAHB 2013	Moyenne nationale 2012
Taxe d'habitation	13,76 %	13,76 %	6,87%	20,63%	23,82 %
Taxe sur le foncier bâti	21,62 %	21,62 %	1,30%	22,92%	20,03 %
Taxe sur le foncier non bâti	20,96 %	20,96 %	1,85%	22,81%	48,75 %

Il faut noter que la moyenne nationale des taux inclut, depuis 2011 pour la taxe d'habitation et depuis 2013 pour la taxe foncière, les taux cumulés de la ville et de l'EPCI dont elle relève.

La pression fiscale relative à Sceaux (rapport entre le produit perçu et le potentiel fiscal, calculé sur les seules communes hors groupements) est selon le ministère du budget, de 0,89, donc inférieure à 1, ce qui constitue la moyenne nationale.

Les taux de taxe d'habitation des communes voisines sont aujourd'hui les suivants :

	Taux de la TH 2012	Ecart Sceaux 2013 / villes 2012
Antony	11,40%	2,36
Fontenay-aux-Roses	13,08%	0,68
Sceaux	13,76%	-
Le Plessis-Robinson	13,79%	- 0,03
Chatenay Malabry	15,15%	- 1,39
Bourg la Reine	15,15%	- 1,39
Bagneux	16,17%	- 2,41

Cette comparaison ne préjuge pas des taux de TH qui seront votés par les autres communes au titre de 2014.

Il faut par ailleurs souligner que Sceaux applique les abattements maxima pour charge de famille en matière de taxe d'habitation, ce qui réduit le coût de l'impôt pour les familles comprenant des enfants.

2.7 La progression de la capacité d'autofinancement prévisionnelle

La capacité d'autofinancement prévisionnelle budgétaire s'établit à 4 130 k€ contre 3 235 k€ en 2013 (5,2 M€ en 2012, 4,6 M€ en 2011, 2,4 M€ en 2010, 1,6 M€ en 2014).

Elle se décompose comme suit :

- | | |
|---|----------|
| ➤ dotations aux amortissements de provisions | 1 430 k€ |
| ➤ virement complémentaire à la section d'investissement | 2 700 k€ |

L'autofinancement ajouté aux ressources propres couvre largement le remboursement du capital de la dette.

2.8 La stabilisation de la dette sur la durée du mandat

Au 1er janvier 2014, l'encours de la dette s'élève à 53 821 k€ (dont 2 176 k€ de dette au titre du compte d'investissement foncier) contre 53 990 k€ en janvier 2013.

La Ville verra son encours augmenter de 1 860 k€ au maximum en 2014 afin de maintenir un niveau d'investissements essentiel à la préservation de la qualité des services publics.

Pour un remboursement en capital de 3 660 k€, le budget prévoit un emprunt nouveau inscrit à hauteur de 820 k€ se décomposant en :

- 800 k€ d'emprunt de financement d'investissements communaux
- 20 k€ d'emprunt au titre du fonds d'investissement foncier. Ces emprunts sont destinés à assurer le portage financier de l'acquisition de terrains dans le cadre d'opérations d'aménagement. Ces terrains seront revendus aux aménageurs et le produit de la vente sera utilisé pour rembourser ces emprunts.

Au 31 décembre 2014, le fonds d'investissement foncier s'élèvera au maximum à 3 170 k€ ainsi composé :

- | | |
|--|-----------------|
| ➤ 2008 : Acquisition du 29 rue des Clos St Marcel (réalisé) | 250 k€ |
| ➤ 2010 : Acquisition du 16 et 22 av. de la Gare (réalisé) | 835 k€ |
| ➤ 2011 : Acquisition de plusieurs lots au 73 rue Houdan (réalisé) | 365 k€ |
| ➤ 2012 : Acquisition d'un autre lot au 73 rue Houdan (réalisé) | 100 k€ |
| ➤ 2013 : Acquisition du 29 av. Jules-Guesde, 3 av. de la Gare et 3 rue du Four (1 lot) (réalisé) | 1 600 k€ |
| ➤ 2014 : Acquisitions à réaliser en 2014 (provision) | 20 k€ |
| ➤ Total du fonds d'investissement foncier | 3 170 k€ |

La prévision d'emprunt totale de 820 k€ constitue en outre un maximum et pourra être réduite, au vu des subventions nouvelles notifiées au cours de l'exercice ou d'engagements de dépenses inférieurs aux prévisions (bonnes négociations lors des marchés ou réduction de projets). En outre, si la trésorerie ne justifie pas le recours à une mobilisation dudit au cours de l'exercice - ce qui est probable -, cette enveloppe pourra faire l'objet d'un report sur 2014.

Cette proposition nouvelle de 820 k€ s'ajoute à l'enveloppe d'emprunt mobilisé non consolidé de 2013 fixée à 4 700 k€.

Tableau 2 : La variation prévisionnelle de l'encours en 2014

en k€		Dettes pour investissements communaux	Dettes pour compte foncier	Dettes totales
Capital restant dû au 1er janvier 2014	A	51 645	2 176	53 821
Remboursements d'emprunts	B	(3 660)	0	(3 660)
Emprunts reportés de 2013	C	0	0	0
Emprunts mobilisés en 2013 et consolidés en 2014	D	3 726	974	4 700
Enveloppe maximale d'emprunt 2014	E	800	20	820
Encours maximal de dette au 31 décembre 2014	A+B+C +D+E	52 511	3 170	55 681
Encours minimum de dette au 31 décembre 2014	A+B+C	51 711	3 150	54 861

Ainsi, la dette pour équipements communaux sera au maximum de 52,5 M€ fin 2014, la dette pour compte foncier ayant vocation à être remboursée rapidement par les cessions foncières des biens acquis. Fin 2008, la dette s'élevait à plus de 56,4 millions d'euros.

Tableau 3 : la fiscalité directe locale en 2013 et 2014

La fiscalité directe en 2013 et 2014

(en milliers d'euros)	Nature	PREVISIONS 2014				PREVISIONS 2013				REALISATIONS 2013				
		BASES	TAUX	PRODUIT	%	BASES	TAUX	PRODUIT	%	BASES	TAUX	PRODUIT	%	Var Produit ca11/bp12
	73111	61 745	13,76	8 496	49,7%	60 854	13,76	8 374	49,7%	61 035	13,76	8 398	49,7%	1,2%
Taxe d'habitation	73111	39 652	21,62	8 573	50,2%	39 197	21,62	8 474	50,3%	39 181	21,62	8 471	33,4%	1,2%
Foncier bâti	73111	63	20,96	13	0,1%	63	20,96	13	0,1%	63	20,96	13	0,1%	0,9%
Total produit des impôts				17 082	100%			16 861	100%			16 883	83%	1,2%
Rôles complémentaires	73111			0				0				0		
Rôles supplémentaires	73111			50				50				99		
Total du produit + rôles supp.				17 132				16 911				16 982		0,9%
Compensation perte TADM *	7482													
Compensation taxe habitation	74835			111				111				111		
Compensation foncier bâti	74834			169				197				196		
Redynamisation urbaine														
Compensation "allègement 16%"	74833			13				14				14		
Total des compensations				293				322				321		-8,9%
Total des impôts directs				17 425				17 233				17 303		0,7%
Delta rattachement compensation foncier bâti N-1								16						
total notifié (produit Impot + compensations)														
				en attente de notification										

* TADM : taxe additionnelle aux droits de mutation ; REI : réduction emploi -investissement ;

Tableau 4 : présentation agrégée du budget 2013 et 2014

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : REALISATIONS 2013 ET PREVISIONS 2014

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Nature (en euros)	BP 2013 (a)	BP+DM+VC (b)	Recettes au 31/12/2013 (c)	Ecart (b-c)*	Propositions 2014 (e)	Evolution BP 14/CA13 (e/c)	Evolution BP14/BP12 (e/a)	Part du budget
70 - Produits de gestion courante	4 298 000	4 298 000	4 293 071	4 929	4 303 000	0,2%	0,1%	12,6%
Produits des crèches et des garderies	1 381 200	1 381 200	1 361 293	19 907	1 364 300	0,2%	-1,2%	
Produits des activités sportives et culturelles	577 900	577 900	591 738	-13 838	589 830	-0,3%	2,1%	
Produits des activités scolaires, périscolaires	1 406 700	1 406 700	1 370 509	36 191	1 382 500	0,9%	-1,7%	
Produits du stationnement payant	574 000	574 000	574 538	-538	566 000	-3,2%	-3,1%	
Produits d'occupation domaine public et autres produits	274 200	274 200	349 417	-75 217	311 000	-11,0%	13,4%	
Remb frais (Frais de scolarité, travaux pour compte tiers)	84 000	84 000	45 576	38 424	99 370	118,0%	18,3%	
013 - Atténuation de charges	223 000	223 000	150 500	72 500	198 000	31,6%	-11,2%	0,6%
Remboursement sur rémunération	223 000	223 000	150 500	72 500	198 000	31,6%	-11,2%	
73 - Impôts et taxes	18 775 000	18 775 000	19 131 527	-356 527	19 155 000	0,1%	2,0%	56,1%
Impôts locaux	16 861 064	16 861 064	16 913 463	-52 399	17 082 168	1,0%	1,3%	
Rôles complémentaires	50 000	50 000	99 427	-49 427	50 000	-49,7%	0,0%	
Reversement de la CA des Hauts-de-Bievre	615 000	615 000	615 353	-353	615 000	-0,1%	0,0%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	900 000	900 000	1 120 142	-220 142	1 050 000	-6,3%	16,7%	
Taxe sur l'électricité	340 000	340 000	375 716	-35 716	350 500	-6,7%	3,1%	
Autres impôts et taxes	8 936	8 936	7 426	1 510	7 332	-1,3%	-17,9%	
74 - Dotations, subventions, participations	6 905 000	6 908 200	7 062 681	-154 481	6 467 000	-8,4%	-6,3%	18,9%
D.G.F.	4 489 000	4 489 000	4 450 820	38 180	4 106 000	-7,7%	-8,5%	
Compensation exonérations fiscales et FDTP	444 405	444 405	467 585	-23 180	438 715	-6,2%	-1,3%	
Subventions aux crèches et garderies	1 756 000	1 756 000	1 893 277	-137 277	1 706 640	-9,9%	-2,8%	
Subventions aux activités sportives et culturelles	53 860	53 860	60 187	-1 839 417	48 510	-97,4%	-9,9%	
Remboursement frais par autres administrations	101 000	101 000	123 455	40 813	89 785	49,2%	-11,1%	
Autres subventions et participations	56 735	59 935	62 445	-2 510	73 350	17,5%	29,3%	
Subvention aux actions sociales et services sociaux	4 000	4 000	4 911	-911	4 000	-18,6%	0,0%	
75 - Autres produits de gestion courante	731 000	732 300	793 829	-61 529	773 000	-2,6%	5,7%	2,3%
Location de terrains et de salles	661 900	661 900	692 754	-30 854	701 900	1,3%	6,0%	
Autres produits de gestion courante	69 100	70 400	101 075	-30 675	71 100	-29,7%	2,9%	
TOTAL RECETTES REELLES - Sous-total (a)	30 932 000	30 936 500	31 431 607	-495 107	30 896 000	-1,7%	-0,1%	90,5%
77 - Recettes particulières (ordre, exceptionnelles)	94 566	101 866	115 414	-13 548	61 185	-47,0%	-35,3%	0,2%
Produits exceptionnels	94 566	101 866	115 414	-13 548	61 185	-64,6%	816,0%	0,2%
Produits des cessions d'immobilisations	0	2 800	2 800	0	0	-100,0%	0,0%	
Autres produits exceptionnels	94 566	99 066	112 614	-13 548	61 185	-45,7%	-35,3%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0,0%	0,0%
Reprise sur amortissements	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	
Total avant résultat de fonctionnement reporté (b)	31 026 566	31 038 366	31 547 021	-508 655	30 957 185	-1,9%	-0,2%	90,7%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 929 434	1 929 434	1 929 434	0	3 175 814,77	/	64,5%	100,0%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	32 956 000	32 967 800	33 476 455	-508 655	34 133 000	2,0%	3,6%	100,0%

(1) Transfert de la moins value en section d'investissement

Suite

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : REALISATIONS 2013 ET PREVISIONS 2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Nature (en euros)	BP 2013 (a)	BP+DM+VC (b)	Réalisé au 31/12/2013 (c)	Ecart (b-c)	Projections 2014 (e)	Evolution BP 14/CA13 (e/c)	Evolution BP14/BP13 (e/a)	Part du budget
011 - Charges à caractère général	8 948 000	8 948 000	8 548 464	399 536	8 708 000	1,9%	-2,7%	25,5%
Fluides	931 400	1 086 274	1 062 770	23 503	992 500	-6,6%	6,6%	
Contrats	3 764 887	3 720 326	3 656 026	64 301	3 776 678	3,3%	0,3%	
Autres dépenses courantes	4 251 713	4 141 400	3 829 669	311 732	3 938 822	2,9%	-7,4%	
012 - Charges de personnel	16 547 000	16 547 000	16 428 699	118 301	16 950 000	3,2%	2,4%	49,7%
Rémunération titulaires	8 291 100	8 291 100	8 173 511	117 589	8 418 800	3,0%	1,5%	
Rémunération non titulaires	3 172 800	3 172 800	3 221 537	-48 737	3 386 000	5,1%	6,7%	
Charges sociales et de prévoyance	4 677 050	4 677 050	4 668 841	8 209	4 851 300	3,9%	3,7%	
Autres dépenses de personnel	406 050	406 050	364 811	4 312 239	293 900	-19,4%	-27,6%	
014 - Atténuations de produits	210 000	215 000	214 767	233	345 000	60,6%	64,3%	1,0%
65 - Autres charges de gestion courante	2 335 000	2 335 000	2 237 324	97 676	2 281 000	2,0%	-2,3%	6,7%
Contingents	362 500	361 700	330 390	31 310	126 400	-61,7%	-65,1%	
Subventions d'équilibre CCAS	620 000	616 630	560 000	56 630	660 000	17,9%	6,5%	
Subventions aux associations et équipements	1 118 010	1 122 180	1 121 549	631	1 238 890	10,5%	10,8%	
Autres charges de gestion courante	234 490	234 490	225 385	9 105	255 710	13,5%	9,0%	
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES - sous-total (a)	28 040 000	28 045 000	27 429 254	615 746	28 284 000	3,1%	0,9%	82,9%
66 - Charges financières	1 595 000	1 595 000	1 532 299	62 701	1 633 000	6,6%	2,4%	4,8%
Intérêts de la dette/ ICNE	1 580 000	1 576 800	1 515 045	61 755	1 615 000	6,6%	2,2%	
Intérêts de la ligne de trésorerie et dette non consolidée	15 000	18 200	17 254	946	18 000	4,3%	20,0%	
TOTAL DEPENSES REELLES- avant amortissements (a+b)	29 635 000	29 640 000	28 961 553	678 447	29 917 000	3,3%	1,0%	87,6%
67 - Charges particulières (ordre, exceptionnelles)	66 000	66 000	40 371	25 629	66 000	63,5%	0,0%	0,2%
Charges exceptionnelles	66 000	66 000	40 371	25 629	66 000	-21,4%	39,0%	
042- Opérations d'ordres de transfert entre sections	1 330 000	1 336 800	1 298 557	38 243	1 450 000	11,7%	9,0%	4,2%
Amortissement charges financières	1 330 000	1 330 000	1 291 834	38 166	1 450 000	12,2%	9,0%	
Provision pour dépréciation des actifs circulants	0	0	0	0	0	/	/	
Autres opérations d'ordre	0	6 800	6 723	77	0	-100,0%	0,0%	
Total avant virement	31 031 000	31 042 800	30 300 481	742 319	31 433 000	3,7%	1,3%	92,1%
023 - Virement à la section d'investissement	1 925 000	1 925 000	0	1 925 000	2 700 000	/	40,3%	7,9%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	32 956 000	32 967 800	30 300 481	2 667 319	34 133 000	12,6%	3,6%	100,0%

Tableau 5 : subventions aux associations

ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (nature 6574)			
Année 2014			
Secteur	Bénéficiaires	BP 2013	BP 2014
PERSONNEL PERMANENT	Amicale du personnel (ex C.O.S.)	33 130,00	33 130,00
	sous-total	33 130,00	33 130,00
ADMINISTRATION GENERALE	Association des Directeurs généraux du 92	200,00	200,00
	Vallée scientifique de la Bièvre (V.S.B.)	8 147,00	8 147,00
	Prévention routière	800,00	800,00
	sous-total	9 147,00	9 147,00
EMPLOI ECONOMIE	Union des commerçants et artisans de Sceaux (U.C.A.S)	13 000,00	13 000,00
	sous-total	13 000,00	13 000,00
JUMELAGE	Comité scéen des amitiés internationales (C.S.A.I.)	8 500,00	8 500,00
	sous-total	8 500,00	8 500,00
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	Anciens combattants	1 000,00	1 000,00
	F.N.A.C.A.	1 000,00	1 000,00
	Médailleurs militaires	350,00	0,00
	Officiers de réserve des Hauts-de-Seine	300,00	300,00
	sous-total	2 650,00	2 300,00
SPORTS	A.S.A.S. basket	110 000,00	110 000,00
	A.S.A.S. basket féminin	54 000,00	54 000,00
	Tennis Club de Sceaux	38 000,00	38 000,00
	Les Dauphins-Sceaux/Bourg-La-Reine	9 000,00	9 000,00
	Elan gymnique scéen	11 500,00	11 500,00
	Cyclo-tourisme de la ville de Sceaux (C.T.V.S)	5 500,00	5 500,00
	<i>C.T.V.S - subvention exceptionnelle</i>	0,00	0,00
	A.S. boules de Sceaux	5 000,00	5 000,00
	<i>A.S. boules de Sceaux - subvention exceptionnelle</i>	0,00	0,00
	Canne et bâton	1 000,00	1 000,00
	Compagnie d'Arc de Sceaux-Fontenay-aux-Roses	0,00	1 000,00
	Football club de Sceaux	23 000,00	23 000,00
	Etoile sportive scéenne	150,00	150,00
	Tennis de table	25 000,00	25 000,00
	<i>Tennis de table - subvention exceptionnelle</i>	7 000,00	7 000,00
	Aikido	2 500,00	2 500,00
	Judo club de Sceaux	13 000,00	13 000,00
	Centre Surya Yoga	1 500,00	1 500,00
	Sceaux arts martiaux (ex Tae Kwon do)	4 000,00	4 500,00
sous-total	310 150,00	311 650,00	
ACTION CULTURELLE	Association des amis des orchestres de jeunes Alfred Loewenguth - (A.A.O.J.A.L)	2 100,00	2 100,00
	Amis de Sceaux	1 000,00	1 000,00
	Artistes scéens	150,00	150,00
	Cercle philatélique	150,00	150,00
	Chorale à cœur joie	600,00	600,00
	Collège universitaire Jean-Fournier	2 500,00	2 500,00
	Le gobelin fanatique	200,00	200,00
	Les amis du Conservatoire	250,00	250,00
	Saison musicale d'été	6 500,00	6 500,00
	<i>Afrique développement - subvention exceptionnelle</i>	0,00	0,00
sous-total	13 450,00	13 450,00	

Suite

Secteur	Bénéficiaires	BP 2013	BP 2014
JEUNESSE/ANIMATION/VIE LOCALE	Amis des scouts et des guides	2 000,00	2 000,00
	Bienvenue à Sceaux	6 900,00	6 900,00
	Sceaux Loisirs Culture Amitié (S.C.L.A.)	5 400,00	5 400,00
	<i>Sceaux Loisirs Culture Amitié (S.C.L.A.) - subvention exceptionnelle</i>	<i>1 000,00</i>	<i>0,00</i>
	Maison des jeunes et de la culture	355 000,00	467 000,00
	Centre Social et Culturel des Blagis (C.S.C.B)	296 000,00	301 000,00
	<i>C.S.C.B - subvention exceptionnelle</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Echiquier scén	750,00	750,00
	Ligue d'improvisation Sceaux Hauts-de-Seine	0,00	
	Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi (C.E.R)	2 500,00	2 500,00
	Amicale des anciens élèves du lycée Lakanal	500,00	500,00
	sous-total	670 050,00	786 050,00
ACTION EDUCATIVE	Association AEJP	0,00	600,00
	sous-total	0,00	600,00
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	Amis et parents d'enfants inadaptés (A.P.E.I. - Sud 92)	3 700,00	3 700,00
	Club des aînés	1 650,00	1 650,00
	Groupement alimentaire familial intercommunal des Blagis (G.A.F.I.B. - secours catholique)	3 000,00	3 000,00
	Centre d'Information féminin et familial (C.I.F.F.)	1 250,00	1 250,00
	A.P.A.H.M.		
	Valentin Haüy	500,00	500,00
	Union Féminine Civique et Sociale (U.F.C.S.)	150,00	150,00
	Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine (A.D.A.V.I.P. 92)	1 000,00	1 000,00
	France Alzheimer	1 780,00	1 780,00
	sous-total	13 030,00	13 030,00
COOPERATION DECENTRALISEE	Solidarité Kendié	1 200,00	1 000,00
	Association scéenne des amitiés africaines (A.S.A.M.A.)	1 000,00	1 000,00
	Association de coopération francophone (A.C.F) - Targu M	1 000,00	1 000,00
	Association SOATATA	0,00	500,00
sous-total	3 200,00	3 500,00	
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE	Association de développement intercommunal des Blagis (A.D.I.B.)	4 956,00	5 087,00
	ADIB (pour projet : Maison de justice et du droit, accès au d	2 914,00	5 745,00
	Association Intercommunale des Blagis (A.I.B)	16 091,00	16 091,00
	Ecole de la 2ème chance	4 742,00	2 295,00
sous-total	28 703,00	29 218,00	
NON AFFECTE	Subventions non affectées	3 000,00	3 000,00
	sous total	3 000,00	3 000,00
TOTAL NATURE 657 4 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (I)		1 108 010,00	1 226 575,00